

n o t e

évaluation

05.12
NOVEMBRE

www.education.gouv.fr/stateval

Lorsqu'il réussit à organiser un partenariat associant tous les acteurs éducatifs du territoire (communes, État, École, parents, associations et organismes sociaux), le contrat éducatif local (CEL) permet la mise en place d'une politique globale en direction des enfants et des jeunes. Il est souvent fédérateur, répond aux principaux objectifs prescrits et permet en général aux différents partenaires de se retrouver pour travailler ensemble. Il participe au dynamisme des territoires et des collèges ainsi qu'à l'épanouissement personnel des jeunes, leur implication dans la vie sociale et leur réussite scolaire. Mais les coordonnateurs des CEL regrettent la complexité des dispositifs et la lourdeur des contraintes administratives. Ils souhaitent massivement une implication plus forte des partenaires concernés (élus, enseignants, parents...) et un effort d'information et de formation envers ces derniers.

Regards sur les contrats éducatifs locaux

Mis en place à partir de 1998, les contrats éducatifs locaux (CEL) ont vu leur nombre considérablement augmenter pour dépasser 2 600 en 2004, année où la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) a réalisé, à la demande du groupe interministériel de suivi (GSI), une étude destinée à apprécier leur fonctionnement et leurs effets dans différents contextes.

Le choix a été fait de restreindre cette étude aux 466 CEL de métropole, proposant à des jeunes de 12-16 ans une activité de théâtre, de football ou d'informatique. Pour chacun, cinq acteurs ont été interrogés : le coordonnateur, le groupe de pilotage local (GPL), le principal du collège associé au CEL, le cas échéant, le maire ou le représentant de la communauté de communes signataires du CEL et l'intervenant concerné.

Les questions posées permettent de faire un état des lieux de la politique éducative globale locale, de la conformité des CEL aux principales recommandations des textes et de l'impact des CEL sur les jeunes et sur les territoires.

La politique éducative globale locale

Ce qui est recherché à travers la signature d'un CEL, c'est un travail collectif de tous les acteurs éducatifs afin de construire une politique éducative globale proposant aux jeunes, depuis leur petite enfance, une palette étendue d'activités diverses sur tous les

temps de leur vie, scolaire et hors scolaire. Elle suppose la mise en synergie de tous les acteurs éducatifs, notamment l'École, la municipalité et les autres partenaires du CEL.

Elle est fondée sur le partenariat avec des dispositifs divers...

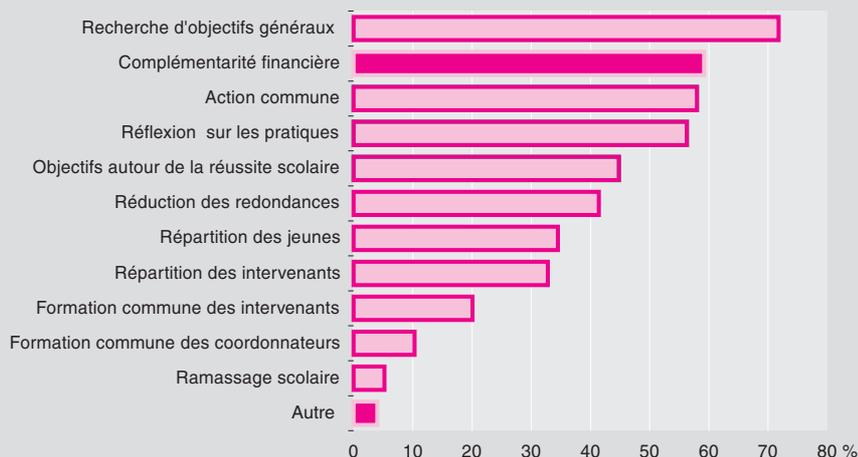
Les CEL ne se sont jamais installés sur des territoires vierges. Ils coexistent presque

Rappel sur les CEL

Les contrats éducatifs locaux, définis par les circulaires interministérielles des 9 juillet 1998 et 25 octobre 2000 ont pour objectif d'inciter à l'éducation partagée en fédérant les projets éducatifs conçus par différents acteurs (élus, enseignants, parents, associations, etc.). Les activités proposées dans ce cadre doivent développer l'accès de tous les jeunes, en particulier les plus démunis, aux pratiques culturelles et sportives, en les plaçant dans une véritable démarche de projet dans le cadre d'une forte implication personnelle.

Rappelons que le groupe de pilotage local (GPL), traduction d'une communauté éducative élargie, est chargé de mettre en œuvre le contrat éducatif local. Il désigne un coordonnateur qui fait vivre le projet en mettant en relations les différents partenaires et en mobilisant les moyens humains et matériels en vue de la réalisation des actions prises en charge par des intervenants spécialistes des domaines retenus.

Graphique 1 – Le partenariat des CEL avec d’autres dispositifs



Lecture : 72 % des coordonnateurs qui ont travaillé en partenariat avec d’autres dispositifs recherchent dans ce cadre des objectifs généraux communs. En rose clair, un partenariat « éducatif », en rose foncé, un partenariat « organisationnel ».

toujours (95 %) avec des clubs, associations, dispositifs divers déjà implantés. Le but du CEL est de les fédérer à travers des partenariats pour éviter leur empilement et créer des synergies. Les CEL sont associés à des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) dans 89 % des cas, un contrat temps libre (71 %), un contrat local d’accompagnement à la scolarité (CLAS) (38 %), un dispositif ville-vie-vacances (VVV) (26 %), un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLS) (26 %), un contrat de ville (CV) (23 %), un dispositif École ouverte (13 %), un atelier ou une classe-relais (11 %), un dispositif de veille éducative (6 %) ou autre (20 %). Dans 66 % des cas, les CEL travaillent, en moyenne, en partenariat avec deux des trois dispositifs existant sur leur territoire. Ce partenariat se concrétise par un coordonnateur commun (dans 71 % des CEL), un groupe de pilotage local (62 %), une évaluation partagée (56 %), un diagnostic unique (55 %), un seul dossier de subvention (27 %) ou une autre modalité (16 %). Il donne lieu, à une réflexion commune (*graphique 1*) sur les objectifs éducatifs généraux (ce qu’évo-

quent 72 % des coordonnateurs qui travaillent en partenariat) ou centrés sur la réussite scolaire (45 %), sur les pratiques des intervenants (56 %) ou sur une action (58 %) élaborée en commun. Cette réflexion commune concerne aussi, mais moins souvent, la redondance dans les actions proposées (41 % des cas), la répartition des jeunes (35 %) ou celle des intervenants (33 %), leur formation (20 %) ou celle des coordonnateurs (10 %), l’organisation du ramassage scolaire (5 %). Les CEL travaillent aussi avec des associations, 14 en moyenne, une moitié participant au projet dès son élaboration comme partenaire, l’autre moitié comme prestataire. Ces associations facilitent assez souvent les contacts des acteurs des CEL avec les parents surtout (67 %), avec la commune (58 %), avec le collège dans 30 % des CEL ¹, plus souvent dans le cadre d’une politique de la Ville (39 %) qu’en dehors (25 %).

...sur l’implication des collectivités territoriales

Dans 75 % des cas, c’est la commune ou la structure intercommunale qui est à l’origine du projet de CEL, car la quasi-totalité des

maires y voient l’occasion de développer une politique enfance-jeunesse. Dans les communes bénéficiant d’une politique de la Ville (PV), la création d’un CEL permet de s’affirmer comme un partenaire dans le champ de l’éducation partagée (59 % contre 37 % hors PV) et de travailler sur la prévention de la violence (33 % contre 20 %). Hors politique de la Ville, la recherche de financements est beaucoup plus prégnante (53 % contre 27 % en PV).

...et sur la collaboration avec le collège

Lorsque existe une collaboration entre le CEL et le(s) collège(s), elle semble fructueuse. Dès lors, leur complémentarité se concrétise par une intervention du CEL dans l’accompagnement à la scolarité (selon 48 % des coordonnateurs recherchant cette complémentarité), le partage des objectifs autour de la réussite scolaire (43 %), l’élaboration commune du projet (42 %). Les autres points sont nettement moins fréquents : 17 % des CEL concernés ont cherché à réduire la redondance dans les activités proposées, 14 % à aménager des horaires d’ouverture du collège ou de la cantine, 12 % à réfléchir ensemble sur les pratiques des enseignants et des intervenants du CEL, 11 % à répartir des jeunes par âge ou par plage horaire ², et 4 % à organiser en commun le ramassage scolaire. C’est ainsi, autour des objectifs éducatifs et scolaires du collège, repris à son compte par le CEL, que se tisse la complémentarité entre les deux institutions. Lorsqu’il est impliqué dans le CEL, le collège lui fournit un soutien non négligeable : 72 % des principaux dans ce cas informent les élèves de l’existence du CEL et de ses activités (13 % informent aussi les parents), 60 % mettent des locaux à sa disposition et 59 % citent le CEL dans leur projet d’établissement (29 % y intègrent aussi les actions qu’il propose). Le collège bénéficie également de cette collaboration (*graphique 2*), puisque le CEL finance des actions (selon 58 % des principaux) ou des vacances (13 %) et fait intervenir du personnel supplémentaire (50 %).

Graphique 2 – L’apport du CEL au collège (en %)



Lecture : 58 % des principaux déclarent que le CEL leur finance des actions.

1. Il s’agit de 30 % de l’ensemble des CEL, qu’ils aient ou non un collège sur leur territoire.

2. Pour éviter que le CEL et le collège ne proposent des actions en même temps aux mêmes jeunes, ils s’arrangent pour les placer à des horaires différents ou aux mêmes horaires auprès de jeunes d’âges différents.

La conformité des CEL aux recommandations des textes

Les objectifs spécifiquement dévolus aux CEL pourraient être plus développés

Les actions proposées dans le cadre d'un CEL doivent avoir un caractère éducatif et répondre ainsi à des objectifs spécifiques, tels la participation des jeunes à l'élaboration des actions, le développement de la civilité, le respect d'autrui et du matériel, l'autonomie³. Certes, ces objectifs peuvent être recherchés en dehors du CEL, mais, dans le cadre de ce dernier, ils doivent être systématiques. Pour vérifier le respect de cette recommandation, les intervenants ont été sollicités sur les objectifs qu'ils assignent à l'activité qu'ils assurent au sein du CEL. Le premier objectif, cité par 31 % d'entre eux, est de permettre aux jeunes de pratiquer une activité à laquelle ils n'ont pas accès et d'y développer des compétences. Les objectifs plus spécifiquement dévolus aux CEL constituent le quart environ de l'ensemble de ceux qui sont cités : « *une meilleure connaissance des autres, une plus grande socialisation, un sens de l'esprit d'équipe et une plus grande écoute de l'autre* » (13 % des intervenants), « *le respect des règles et du matériel* » (4 %), « *le respect de l'autre, la tolérance* » (3 %), « *une plus grande implication/responsabilisation des jeunes* » (3 %), « *un plus fort engagement des jeunes dans une démarche citoyenne* » (2 %), et « *un soutien à leurs initiatives* » (2 %) et, sur un plan un peu différent des objectifs spécifiques, « *une contribution à la réussite scolaire des jeunes* » (5 %). On notera que les intervenants football sont particulièrement soucieux de ces objectifs spécifiques, qui représentent, à eux seuls, 44 % de ceux assignés à l'activité (contre 25 % en informatique et 26 % en théâtre).

Les intervenants sont assez qualifiés...

Les textes recommandent que « *les intervenants possèdent une qualification conforme aux dispositions régissant le champ de leur intervention* ». 54 % d'entre eux ont un diplôme d'animation, tandis que 40 % seulement sont détenteurs d'un diplôme spécifique au domaine dans lequel ils inter-

viennent. 16 % possèdent les deux et 21 % n'ont aucun des deux diplômes, ce qui est contraire aux recommandations. Leur qualification est également liée à leur statut. Les salariés d'associations, les employés municipaux ont souvent des diplômes spécifiques (45 %), surtout dans l'animation (70 %). Les aides-éducateurs, les prestataires indépendants sont dans une position intermédiaire (40 % de diplômés dans chacun des deux domaines), tandis que plus de la moitié des bénévoles et des enseignants n'ont de diplôme, ni dans l'animation, ni dans leur domaine d'intervention.

... mais ils ne participent pas suffisamment à la définition des objectifs

Les intervenants disent avoir été associés à l'élaboration des objectifs d'une façon ou d'une autre, soit en ayant participé à cette dernière, soit, une fois sur deux, en ayant été informés directement par le coordonnateur. Mais la moitié seulement des coordonnateurs confirme ces affirmations telles quelles, l'autre moitié avouant associer les intervenants beaucoup moins fréquemment. Dès lors que ces derniers pensent bien connaître des objectifs qui ne leur ont pas toujours vraiment été explicités, les risques de malentendu sont élevés et on peut craindre que le cadre du CEL ne donne pas toujours à l'activité toute la valeur ajoutée espérée. On peut constater la même ambiguïté à propos de la définition des critères d'évaluation de l'activité. Néanmoins, la participation des intervenants semble plus importante dans les CEL récemment créés que dans les plus anciens.

L'association des jeunes aux projets pourrait être plus importante...

Les textes recommandent « *d'impliquer les enfants et les jeunes à tous les stades de l'élaboration des actions* » mais, dans 46 % des CEL, ils ne font le plus souvent que participer aux actions qui leurs sont proposées. 17 % seulement des CEL associent les jeunes à la détermination de tous les projets et 35 % à une partie d'entre eux. 67 % des coordonnateurs disent que des jeunes ont aidé à la mise en œuvre de certaines actions, 55 % qu'ils en ont eu l'initiative et 19 % qu'ils en gèrent les budgets. D'autres formes de contribution des jeunes, telles la participation à « la bourse aux projets », l'implica-

tion dans un conseil de jeunes ou dans l'évaluation des actions, sont beaucoup plus rares (4 %). Ces résultats ne sauraient masquer la persistance de la difficulté à faire participer les jeunes. Les témoignages des coordonnateurs dans une question ouverte sont nombreux à cet égard, « *les 12-16 ans correspondent à une tranche d'âge versatile à tel point qu'il est difficile de les mobiliser pour les actions. Leur seule envie est d'avoir un lieu de regroupement sans adulte, lieu qui, de plus, est souvent détérioré. Je me cantonne aujourd'hui à habituer les enfants plus jeunes à participer à des activités encadrées dans l'espoir qu'ils souhaiteront continuer à les pratiquer au moment de l'adolescence.* »

... mais celle des parents est plutôt encourageante

Les CEL ont aussi à rechercher la participation des parents, partie prenante dans la définition et l'organisation des loisirs éducatifs de leurs enfants.

Dans 58 % des CEL, les parents sont en contact avec les intervenants, dans 56 % ils apportent leur contribution à certaines actions (en aidant, par exemple, à la création de costumes pour l'atelier théâtre, etc.), plus fréquemment dans les communes ne bénéficiant pas d'une politique de la Ville (62 % contre 50 %). Ils peuvent aussi encadrer (33 %), participer (28 %) être à l'initiative (19 %) de certaines actions ou s'occuper du budget (8 %). Dans 5 % des CEL, ils proposent d'autres services (assurent le transport des jeunes, font partie du comité de pilotage, participent au diagnostic des besoins et à l'évaluation des résultats, etc.). Ainsi, rares sont les CEL (11 %) où les parents ne s'impliquent jamais. Néanmoins, les coordonnateurs ne manquent pas d'en rappeler l'importance, « *une association plus étroite des parents dans les projets éducatifs permettrait une réelle cohérence des trois acteurs de la socialisation des enfants : parents, École, acteurs hors temps scolaire* » et de souhaiter « *que les parents s'impliquent plus* », « *que le point de vue des familles soit davantage pris en compte* » ou « *que l'on associe les parents plus largement aux actions en faisant disparaître la rigidité des structures.* »

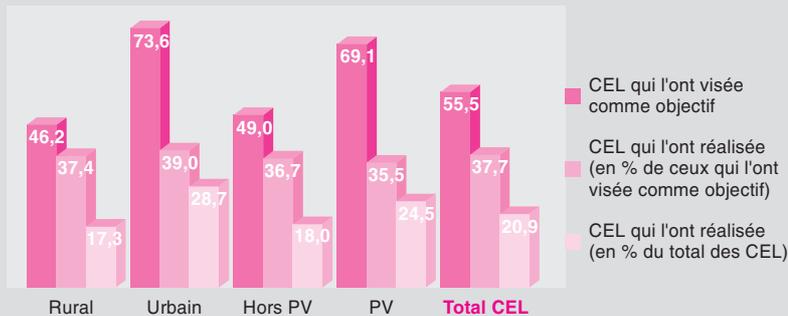
3. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive et la distinction objectif traditionnels-objectifs « plus spécifiquement CEL » comporte beaucoup d'arbitraire. Mais elle a l'avantage d'insister sur « l'esprit des CEL ».

Des effets sensibles sur les problématiques jeunesse en général et sur les jeunes en particulier...

En dehors du développement des activités spécifiques qu'il propose, dès lors qu'il existe un CEL, les problématiques relatives à la jeunesse sont mieux prises en compte (68 % des coordonnateurs le disent) et les événements festifs, artistiques et sportifs sont plus nombreux (aux yeux de 62 % d'entre eux). 39 % des CEL soutiennent un projet de jeunes, 26 % attribuent aux jeunes des locaux et un encadrement par des adultes, 24 % un point information jeunesse (PIJ), 19 % mettent en place un conseil municipal ou local de jeunes.

Quand on interroge les maires, pour 66 % d'entre eux, l'effet principal du CEL sur le territoire est une augmentation des initiatives prises par les jeunes (propositions de nouvelles activités, création d'associations, etc.). La réduction de la violence (14 %) (et des tags 12 %) est beaucoup plus rarement constatée, pas plus souvent dans les communes bénéficiant d'une politique de la Ville qu'ailleurs, mais plus fréquemment dans les communes urbaines (23 %) que rurales (9 %). Dans ces communes rurales, la demande des jeunes est très vive, mais les difficultés à y répondre sont beaucoup plus grandes qu'ailleurs : « le problème majeur, dit un coordonnateur, est lié à l'éclatement d'une zone rurale peu peuplée, les structures sont peu nombreuses et éloignées les unes des autres, il y a peu de bénévoles, des difficultés à se rencontrer, peu de moyens, peu de temps libre en soirée pour les jeunes, et des problèmes de transport. » L'impact du CEL paraît donc plus prégnant encore en milieu rural où il permet de rompre l'isolement. Quant aux effets directs sur les jeunes, dans les trois quarts des CEL, les coordonnateurs déclarent être parvenus à faciliter et à démocratiser l'accès à des activités sportives et culturelles. Ils ont assez souvent pu développer la mixité sociale (51 %) et la mixité filles-garçons dans les actions (43 %). 31 % des coordonnateurs évoquent aussi la diversification des modes d'apprentissage, 25 % le développement de la coopération intergénérationnelle, 23 % la prévention des conduites à risques, 22 % l'augmentation du nombre de projets des jeunes et 16 % la par-

Graphique 3 – La réussite scolaire selon le type de CEL (en %)



Lecture : (colonnes : Total CEL) : 56 % des CEL ont visé la réussite scolaire comme objectif. Parmi eux, 38 % y sont parvenus, ce qui fait 21 % du total des CEL.

ticipation de leurs parents. Ces derniers pourcentages restent modestes, tant en raison de la réelle difficulté d'atteindre ces objectifs-là (la participation des parents, par exemple, n'est réalisée que dans 34 % des CEL qui se la donnent comme objectif), que du fait qu'ils sont peu souvent visés (entre 38 % et 47 % des CEL).

En revanche, des pourcentages de réussite beaucoup plus élevés sont déclarés dans le domaine du comportement des jeunes : savoir utiliser et respecter les règles (76 % des CEL), favoriser la connaissance des autres (75 %), apprendre à se contrôler (69 %), à connaître son corps (contraception, prévention des risques de SIDA, prise de conscience des effets de la drogue) (71 %), développer l'autonomie et savoir élaborer un projet (62 %). L'attention particulière que les textes accordent à ces objectifs comportementaux est probablement l'une des explications de ces effets positifs des CEL. Ces constats trouvent écho dans les propos des coordonnateurs, ainsi l'un d'entre eux dit du CEL qu'« il a permis des gains importants en matière de prévention et de citoyenneté pour les jeunes, mais aussi sur le plan du partenariat École-acteurs hors scolaire. »

L'amélioration de la réussite scolaire des jeunes paraît bien être l'objectif le plus difficile à atteindre. Il l'est par 38 % des CEL qui l'avait affiché (graphique 3) et 21 % du total des CEL. Globalement, 56 % des CEL font de l'amélioration des résultats scolaires des jeunes un de leurs objectifs, ce taux passe à 69 % dans les communes bénéficiant d'une politique de la Ville (contre 49 % hors politique de la Ville), à 74 % dans les communes urbaines (contre 46 % dans les communes rurales). Loisirs et scolarité ne sont pas antagoniques au sein des CEL, cette conception porte ses fruits et fait dire à un coordonnateur que « ce dispositif participe réellement à la réussite scolaire de l'enfant et du jeune,

et doit trouver la même dimension que l'enseignement. » Et, parmi la soixantaine de principaux constatant des effets positifs du CEL sur les élèves qui participent à ses actions, plus du quart constate aussi une amélioration des résultats scolaires, plus souvent en ZEP-REP (43 %) qu'en dehors (22 %).

... ainsi que sur l'environnement

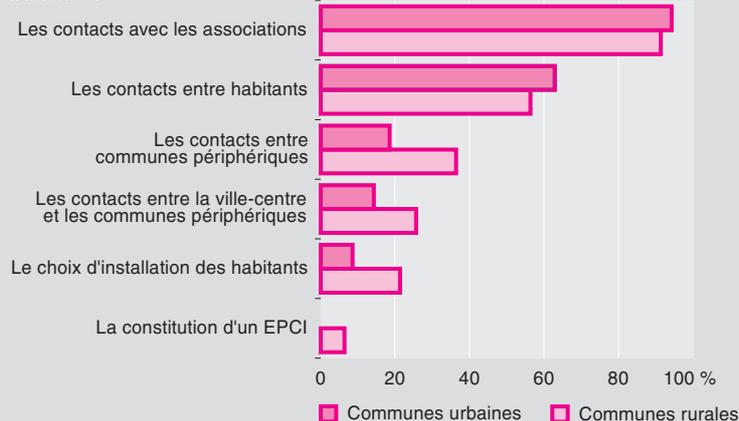
Le CEL a aussi pour finalité de dynamiser le collège, effet que constate 40 % des coordonnateurs et 55 % des principaux, beaucoup plus sensibles à ce sujet en ZEP-REP (67 % des chefs d'établissement) qu'en dehors (51 %).

Aux dires des principaux, l'existence d'un CEL a un impact positif sur le projet d'établissement (37 %) ainsi que sur le foyer socio-éducatif (29 %). Il permet au collège d'élargir la palette des services qu'il propose, en devenant un lieu de rassemblements et/ou d'expositions (21 %), en ouvrant ses portes en dehors des périodes scolaires (34 %), en accueillant d'autres populations que les élèves (19 %), en augmentant la fréquentation de sa bibliothèque (8 %). Enfin, le CEL permet aussi aux élèves du collège d'accéder à des installations municipales nouvelles (bibliothèques, musées, gymnase, 13 %).

Le CEL a un impact sur son environnement immédiat. 76 % des maires interrogés dans le cadre de l'étude ont déclaré que le CEL utilise des espaces publics (par exemple les réseaux Internet) et 75 % qu'une salle ou un autre lieu ont été mis à sa disposition. 51 % d'entre eux ont évoqué l'aménagement d'équipements pour le CEL (51 %), certains de ces équipements ayant même été créés pour la circonstance (28 %). En outre, 16 % des maires font état, sans plus de précision, d'autres conséquences de l'existence du

Graphique 4 – Le CEL comme élément du dynamisme de la commune (selon les maires)

Il favorise :



CEL sur le fonctionnement de leur commune et 6 % que les transports scolaires ont eu à s'adapter aux horaires du CEL. Dans tous les cas, on ne relève pas de différences significatives entre les communes bénéficiant d'une politique de la Ville et les autres. Enfin, dans 29 % des cas, le CEL a donné lieu à une redéfinition des services municipaux et, notamment, un renforcement de leur transversalité (les réponses des maires et des coordonnateurs concordent sur ce point). En outre, le CEL favorise les contacts (graphique 4), les exemples ne manquent pas dans les propos des coordonnateurs, « c'est un très bon facteur de cohésion sociale » ; « le CEL est une chance pour la concertation et un apport réel aux jeunes ». C'est aussi ce que constatent les maires : 93 % d'entre eux disent que l'existence d'un CEL favorise le dialogue avec les associations, 59 % entre les habitants, 30 % entre les communes périphériques, 21 % entre la ville-centre et ces dernières. Dans 17 % des cas, le CEL pèserait dans le choix d'installation des habitants dans la commune et peut, selon 4 % des maires, favoriser la constitution d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

La satisfaction mitigée des coordonnateurs

Un dispositif fédérateur...

Globalement, les résultats de cette étude attestent de la satisfaction des coordonnateurs à l'égard des CEL, devenus essentiels, à leurs yeux, dans le développement des projets éducatifs, notamment parce qu'ils permettent de fédérer les dispositifs existants.

Lorsqu'ils en parlent les mêmes mots reviennent de façon récurrente : « la principale force du CEL réside dans son aspect fédérateur », « la force de ce contrat réside dans un partage des tâches » et un autre d'évoquer en une phrase les effets bénéfiques des CEL sur les jeunes et sur leur environnement « il me paraît important de pérenniser ce type de contrat dont dépendent beaucoup d'actions enfance-jeunesse sur nos territoires. » Les coordonnateurs ont particulièrement insisté sur l'importance que revêt l'existence d'un CEL pour les jeunes en milieu rural, « avec ce dispositif, dit l'un d'eux, tous les jeunes du canton sont sur un pied d'égalité pour la pratique d'un sport, l'accès à la lecture, aux outils multimédia, à la citoyenneté. Le dispositif est réellement un relais éducatif pour les familles et les écoles », tandis qu'un autre évoque la possibilité de « varier les activités et de rencontrer les autres écoles avec leurs projets. »

... mais qui se heurte à des difficultés

Dans les propos des coordonnateurs revient très souvent la question de l'insuffisance des moyens, face à une constante augmentation des besoins. L'augmentation des moyens matériels, humains et surtout financiers est, aux yeux de 62 % des coordonnateurs, la première condition pour que les CEL fonctionnent bien. Des locaux sont souvent réclamés ainsi que des intervenants, des heures, des postes supplémentaires, des décharges pour le coordonnateur (« à mi-temps au moins sur la politique éducative globale »), des formations pour tous : coordonnateur, intervenants, membres du GPL. On regrette que les moyens soient souvent alloués de façon erratique et incertaine, ce

qui ne permet pas d'avoir une politique cohérente à long terme : « la répartition des moyens mis à la disposition des directeurs départementaux ne tient pas compte des projets réels. Il est difficile dans ce cas de mettre en œuvre des actions pérennes tenant compte des besoins locaux. Il faudrait peut-être s'inspirer des contrats temps libre et des contrats enfance mis en place par la caisse d'allocations familiales afin de mettre en œuvre des actions ambitieuses sur la durée », « il faudrait que les partenaires institutionnels s'engagent financièrement de façon durable sans variation importante d'une année sur l'autre. » Cependant, la complexité des partenariats n'est pas sans obstruer la visibilité des dispositifs, « il semble très difficile, dit un coordonnateur, d'assurer un diagnostic de base permettant de définir un projet global, la multiplicité des acteurs n'autorisant pas cette démarche. Le manque de visibilité étant dû à la multiplicité des dispositifs » tandis qu'un autre regrette « que les règles du jeu du CEL changent en cours de route, notamment pour les démarches administratives » et que « sur le plan administratif, le CEL est très lourd à gérer. » On relève aussi dans les propos des coordonnateurs le constat d'une trop faible implication de l'ensemble des collectivités territoriales, « sur la tranche d'âge des 12-16 ans, qui concerne presque exclusivement les jeunes des collèges, le conseil général n'est pas signataire du CEL. Or, c'est un partenaire indispensable pour assurer une plus grande cohérence d'ensemble, un véritable partenariat. La commune ne peut assurer toute seule cette responsabilité », « il faut mutualiser les moyens de chacun : collèges, association, commune et même conseil général. Par exemple : le CEL devrait pouvoir utiliser les bases du service plein air du conseil général. » Cette participation plus importante des partenaires devrait être accompagnée d'une mise en cohérence des dispositifs et d'une clarification des rôles : 17 % des coordonnateurs désireraient obtenir un positionnement officiel au sein du CEL, 13 % voudraient voir des bénévoles remplacés par des professionnels et 5 % les services municipaux redéfinis. Les coordonnateurs attendent, enfin, davantage d'implication des acteurs de l'éducation nationale. On reproche à l'institution de se cantonner à des finalités d'ordre cognitif et de ne pas avoir « un état d'esprit qui privilégie les objectifs éducatifs au sens large. » « On a du mal à intégrer les représentants

des collègues aux réunions », dit un coordonnateur, « les directives diffusées aux établissements scolaires, dit un autre, ne le sont pas à la commune, même pas pour information. Nous travaillons étroitement avec quelques équipes du premier degré, plus difficilement avec les collègues. » Un coordonnateur souhaite « que la notion d'éducation partagée fasse partie intégrante de la culture éducation nationale. En effet, les enseignants ont une vision très restreinte du dispositif : il ne s'agit pour eux que de la mise en place d'activités sur le temps péri-scolaire. Ils n'ont pas de temps pour partager des réflexions engagées sur des actions communes. » Certains ouvrent des pistes : il faudrait

qu'« à chaque niveau, une information soit donnée et qu'on puisse en discuter avec les enseignants » ou « rendre indispensable la présence du représentant de l'éducation nationale au sein du GLP » ou créer une fonction de « coordonnateur éducation nationale du CEL », et un autre de proposer que « le principal soit le coordonnateur du CEL pour permettre cette approche globale ».

Aux yeux de nombreux coordonnateurs, ces difficultés ne manquent pas de constituer un frein à la pleine réalisation de leurs tâches.

Jeanne Benhaim-Grosse, DEP C3

Pour en savoir plus

« Les contrats éducatifs locaux en 2003 », étude réalisée par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, DJEPVA A3, mél : djep3@jeunesse-sports.gouv.fr

Le site consacré aux CEL :
<http://www.education.gouv.fr/cel/default.htm>

La lettre Grain de CEL :
<http://www.education.gouv.fr/cel/lalettre.htm>

Regards sur les contrats éducatifs locaux, les Dossiers, n° 170, MEN-DEP, novembre 2005.

Méthodologie

Les taux de réponses ont été de 57 % pour les coordonnateurs, 48 % pour les groupes locaux de pilotage, 49 % pour les maires ou les représentants des communautés de communes signataires du CEL, et 41 % pour les intervenants théâtre, football ou informatique. 148 principaux des collèges associés aux CEL ont également répondu ¹.

La population des CEL répondants (celle dont le coordonnateur a répondu) a une structure proche de celle de la population de départ au regard des

deux critères principaux (rural-urbain, et installé sur une commune bénéficiant ou non de la politique de la ville), ce qui permet de conclure à sa représentativité.

1. Les CEL n'ayant pas tous un collège sur leur territoire, le calcul d'un taux de réponses des principaux, tel qu'il a été fait pour les autres acteurs, n'aurait pas de sens.